

BUREAU

Séance du 5 novembre 2021

Délibération BU_20211105_007

Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de cinq volontaires en contrat d'engagement de service civique

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du service national ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu le décret n°2017-1028 du 10 mai 2017 relatif au service civique des sapeurs-pompiers ;

Vu la délibération conseil d'administration du 10 septembre 2021 portant délégation au bureau ;

DECIDE :

Article 1^{er}. La demande de renouvellement de l'agrément pour l'accueil de cinq volontaires en contrat d'engagement de service civique au sein du SDIS de l'Indre est approuvée et Monsieur le Président est autorisé à signer tout document afférent à l'organisation, l'exécution et le suivi des engagements.

Article 2. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'établissement, article 6218 autres personnels extérieurs.

Marc FLEURET